

B RÉCAPITULATION DES IMPOSITIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE ÉTABLIES AU TITRE DE 2007

Code du département	ADRESSE DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT AYANT DONNÉ LIEU A IMPOSITION (commune, rue et n°, ou lieu-dit) dans l'ordre d'imputation du dégrèvement demandé	Numéro du rôle	Montant brut des cotisations 1	Total des dégrèvements obtenus au titre de chacun des établissements concernés 2	Dégrèvements calculés au niveau de l'entreprise 3
1	2	3	4	5	6
Si ce cadre est insuffisant joindre un état établi sur le même modèle		TOTAUX			
1 MONTANT DES COTISATIONS A PLAFONNER : Total col. 4 – (total col. 5 + col. 6) ➡					

C DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE PAR L'ENTREPRISE EN 2007

OU AU COURS DE L'EXERCICE				Attention : dispense de calcul cf. 4	
DU		2007			
I CONTRIBUABLES TITULAIRES DE BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX OU RELEVANT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS 5 6					
● Les renseignements utiles seront extraits des tableaux annexés aux déclarations n° 2031 ou 2065					
2	VENTES DE MARCHANDISES		9	ACHATS DE MARCHANDISES (DROITS DE DOUANE COMPRIS)	
3	PRODUCTION VENDUE – BIENS		10	VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES) 9	
4	PRODUCTION VENDUE – SERVICES 7		11	ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS (DROITS DE DOUANE COMPRIS)	
5	PRODUCTION STOCKÉE		12	VARIATION DE STOCK (MATIÈRES PREMIÈRES, APPROV.)	
6	PRODUCTION IMMOBILISÉE 8		13	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES ● À L'EXCLUSION DE CERTAINS LOYERS 10	
7	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES		14	CHARGES DÉDUCTIBLES DE LA VALEUR AJOUTÉE AFFÉRENTES À LA PRODUCTION IMMOBILISÉE DÉCLARÉE 11	
			15	AUTRES CHARGES 12	
8	AUTRES PRODUITS		16	TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES (AUTRES QUE LA TVA), CONTRIBUTIONS INDIRECTES (DROITS SUR LES ALCOOLS ET LES TABACS, ETC.), TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS 13	
8 bis	TRANSFERTS DE CHARGES DÉDUCTIBLES DE LA VALEUR AJOUTÉE ET TRANSFERTS DE CHARGES DE PERSONNEL MIS À DISPOSITION D'UNE AUTRE ENTREPRISE 8 bis		17	FRACTION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS AFFÉRENTS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MISES À LA DISPOSITION DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE LOCATION-GÉRANCE OU DE CRÉDIT-BAIL OU ENCORE D'UNE CONVENTION DE LOCATION DE PLUS DE 6 MOIS À UN ASSUJETTI À LA TAXE PROFESSIONNELLE 14	
TOTAL I A (lignes 2 à 8 bis) ➡			TOTAL I B (lignes 9 à 17) ➡		
II CONTRIBUABLES TITULAIRES DE BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX					
● Les renseignements utiles seront extraits de la déclaration n° 2035					
18	MONTANT NET DES RECETTES PROVENANT DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION NON COMMERCIALE		21	ACHATS	
19	GAINS DIVERS (À L'EXCLUSION DES REMBOURSEMENTS DE CRÉDIT DE TVA)		22	VARIATION DES STOCKS 16	
			23	TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS 17	
20	TVA DÉDUCTIBLE AFFÉRENTE AUX DÉPENSES VISÉES AUX LIGNES 21 À 25 CI-CONTRE 15		24	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES 17 ● À L'EXCLUSION DE CERTAINS LOYERS 10	
			25	FRAIS DE TRANSPORT ET DE DÉPLACEMENT 17	
			26	FRAIS DIVERS DE GESTION	
27			27	T.V.A. INCLUSE DANS LES RECETTES VISÉES EN LIGNE 18 15	
			28	FRACTION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS AFFÉRENTS À DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MISES À LA DISPOSITION DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE LOCATION-GÉRANCE OU DE CRÉDIT-BAIL OU ENCORE D'UNE CONVENTION DE LOCATION DE PLUS DE 6 MOIS À UN ASSUJETTI À LA TAXE PROFESSIONNELLE 14	
TOTAL II A (lignes 18 à 20) ➡			TOTAL II B (lignes 21 à 28) ➡		
29 III VALEUR AJOUTÉE PRODUITE : TOTAL I A – TOTAL I B OU TOTAL II A – TOTAL II B ➡					

D CALCUL DU PLAFONNEMENT

30	REPORT DU MONTANT INSCRIT AU CADRE C, ligne 29.	
31	MONTANT DU PLAFONNEMENT 13 :	
	Généralité des entreprises : ligne 30 × 3,5%	
	Entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers : ligne 30 × 1,5%	

E GÉNÉRALITÉ DES ENTREPRISES – CALCUL DU DÉGRÈVEMENT 19

32 Montant du dégrèvement — ➔

(ligne 1) (ligne 31)

F ENTREPRISES D'ARMEMENT AU COMMERCE – CALCUL DU DÉGRÈVEMENT 20**RÉGULARISATION DU PVA EN FONCTION DU DÉGRÈVEMENT ARMATEUR**

33 Total des cotisations avant tout dégrèvement (ligne 10 + ligne 9 des avis d'imposition)

34 Montant du dégrèvement en fonction du PVA (ligne 32)

35 Montant total des dégrèvements « armateur au commerce » obtenus par l'entreprise (total des lignes 8d des avis d'imposition majoré des dégrèvements « armateurs au commerce » obtenus sur réclamation)

36 Part maritime (%) : (ligne 35 / ligne 33) 21

37 Montant du dégrèvement armateur recalculé sur la cotisation TP après application du PVA :
(ligne 33 – ligne 34) x ligne 36 22

38 Total (ligne 34 + ligne 37)

39 Montant du dégrèvement en fonction de la valeur ajoutée plafonné (ligne 38 – ligne 35) 23 ➔

G LIMITATION DU DÉGRÈVEMENT POUR LES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ DES DÉGRÈVEMENTS « VÉHICULES ROUTIERS ET FLUVIAUX » 24**CALCUL DE LA LIMITE**

40 Total des cotisations figurant sur la ligne 10 des avis d'imposition 25

41 Dégrèvements « véhicules routiers et fluviaux » obtenus par voie de réclamation

42 Part des autres dégrèvements imputables 26

43 Montant maximum du dégrèvement : ligne 40 – (ligne 41 + ligne 42) ➔

H DÉGRÈVEMENT AU TITRE DU PLAFONNEMENT DEMANDÉ

44	GÉNÉRALITÉ DES ENTREPRISES	Report de la ligne 32	<input type="text"/>
45	ENTREPRISES D'ARMEMENT AU COMMERCE	Report de la plus petite valeur des lignes 32 et 39	<input type="text"/>
46	ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ DU DÉGRÈVEMENT « VÉHICULES ROUTIERS ET FLUVIAUX »	Report de la plus petite valeur des lignes 32 ou 43	<input type="text"/>
47	ENTREPRISES D'ARMEMENT AU COMMERCE AYANT BÉNÉFICIÉ DU DÉGRÈVEMENT « VÉHICULES ROUTIERS ET FLUVIAUX »	Report de la plus petite valeur des lignes 32 ou 43	<input type="text"/>

J IMPUTATIONS EFFECTUÉES AU TITRE DU PLAFONNEMENT LORS DU RÈGLEMENT DU SOLDE DES COTISATIONS DE 2007 27

Code du département	ADRESSE DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT AYANT DONNÉ LIEU À IMPOSITION (commune, rue et n°, ou lieu-dit) dans l'ordre d'imputation du dégrèvement demandé	Numéro SIRET	Numéro du rôle	Montant total des cotisations à payer 28	Imputations effectuées
TOTAL					

Si ce cadre est insuffisant, joindre un état établi sur le même modèle.